

Communiqué de presse - Paris, le 16 mai 2024

Enquête Ifop

À l'approche des élections professionnelles, les chauffeurs VTC et les livreurs dans l'expectative en matière de rémunération et de conditions de travail

ARPE

Relations sociales des

Plateformes d'Emploi

Autorité des



plateformes d'emploi (ARPE)¹ et l'Ifop se sont intéressés

au regard qu'ils portent sur leurs conditions de travail

et à leur rapport au dialogue social². Si cette enquête d'opinion inédite menée auprès d'un échantillon de 3908 personnes révèle une insatisfaction générale des professionnels à l'égard de leur métier, alimentée par le ressenti d'une mauvaise rémunération et de conditions de travail dégradées, la flexibilité et l'indépendance sont néanmoins reconnues comme les principaux atouts du métier. Dans ce contexte, le dialogue social, qui a déjà démontré son efficacité, s'avère un levier essentiel pour répondre aux attentes exprimées par les travailleurs indépendants en matière de rémunération, d'accompagnement ou encore de sécurité au travail. DU 22 AU 30 MAI JE VOTE

Afin de faire vivre le dialogue social entre les plateformes d'emploi et les travailleurs

indépendants qui y ont recours, l'ARPE

organise des élections professionnelles du

de désigner les représentants des livreurs

intérêts et faire progresser leurs droits.

Une insatisfaction persistante

malgré des avantages incontestés

L'enquête menée par l'Ifop pour l'ARPE fait état

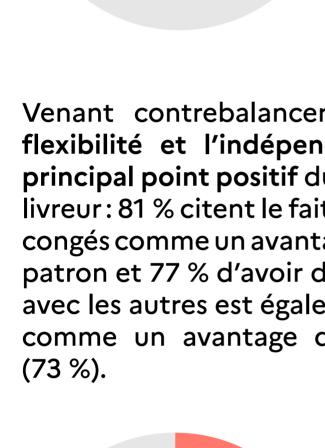
observé chez l'ensemble des salariés français (74 %).

et des chauffeurs VTC pour défendre leurs

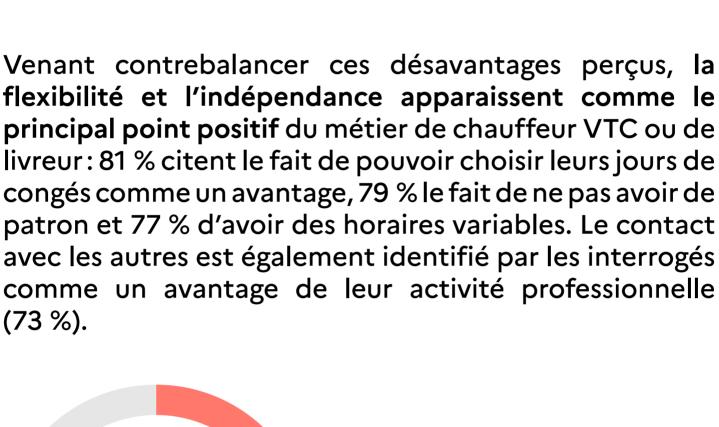
22 au 30 mai 2024. Un scrutin qui permettra

d'un rapport peu satisfaisant entre les travailleurs indépendants et leur métier. Seulement 35 % d'entre eux se déclarent satisfaits de leur situation professionnelle (28 % des chauffeurs VTC et 48 % des livreurs), un taux presque deux fois moins élevé que celui

Cette insatisfaction semble inhérente à leur statut, qui implique un salaire fluctuant (42 % des interrogés considèrent le fait d'avoir un salaire variable comme un inconvénient), et à l'exercice même de leur activité (42 % pensent que leurs conditions de travail sont un inconvénient et 51 % partagent cette opinion à propos de leur niveau de revenu). des professionnels perçoivent leur des professionnels salaire variable et sont satisfaits leurs conditions de de leur situation



professionnelle



travail comme des

inconvénients

des professionnels perçoivent les horaires variables comme un avantage Le dialogue social en réponse à des attentes fortes

Une nette majorité des travailleurs indépendants ont

une bonne connaissance de la notion de dialogue social

(62 % en ont déjà entendu parler) mais seulement un

tiers voit précisément de quoi il s'agit (31 %). Un concept

a priori lointain et opaque qui, dans un contexte de forte

insatisfaction, se reflète dans leur perception du dialogue

social. Ce dernier se voit attribuer une note moyenne

de 5,3 sur 10 pour son utilité et de 4,2 sur 10 pour son

Le taux de notoriété des acteurs du dialogue social est

quant à lui très bon avec 88 % des chauffeurs VTC et

82 % des livreurs interrogés qui connaissent au moins une organisation partie prenante des négociations sectorielles.

efficacité.

sur 3 des professionnels ont déjà entendu voit précisément parler du dialogue de quoi il s'agit social Des chauffeurs VTC

À la fois plus mécontents à l'égard de leur métier

et de leur statut (28 % sont satisfaits de leur

situation professionnelle vs 48 % des livreurs),

les chauffeurs VTC s'avèrent plus experts du

dialogue social (66 % ont déjà entendu parler de dialogue social vs. 55 % des livreurs). Des indicateurs qui pourraient expliquer en partie leur niveau d'exigence plus élevé concernant l'utilité du dialogue social (note de 5/10 vs 5,7/10 chez les livreurs) et son efficacité (note 3,9/10 vs 4,8/10 chez les livreurs).

% renseignés comme « très important »

90 %

89 %

87 %

87 %

déterminantes

des chauffeurs VTC

disent connaître au moins un accord cité

dans l'enquête

plus contrariés et davantage

concernés par le dialogue social



vous travaillez 80 % Être mieux protégé des discriminations 76 % Avoir des congés payés

Réglementer le temps de travail

Changer les critères qui déterminent

plateformes en cas d'accident matériel

ou corporel à cause d'une autre personne

le montant de la rémunération

Être mieux accompagné par les

Être plus en sécurité quand

qu'il existe un revenu minimal de 9 € par course. Du côté des livreurs, 90 % affirment connaître au moins un accord cité dans le cadre de l'enquête: 77 % savent par exemple qu'il est possible de signaler plus facilement les incidents rencontrés lors d'une livraison.

Des élections professionnelles

Depuis la création de l'ARPE en 2021, plusieurs accords

significatifs et identifiés par la majorité des professionnels

ont été signés dans les secteurs des VTC et de la livraison.

Les chauffeurs sont 95 % à connaître au moins un accord

cité dans le cadre de l'enquête; 91 % savent par exemple

des livreurs disent connaître au moins

un accord cité dans

l'enquête

Le niveau de connaissance des accords sectoriels démontre leur impact et leur utilité concrète dans le quotidien des professionnels mais aussi tout l'intérêt de notre modèle de dialogue social. Depuis sa création et tout au long du premier cycle de négociations, l'ARPE a accompagné les représentants

des livreurs et des VTC pour favoriser l'émergence de nouveaux droits au bénéfice de ces travailleurs, grâce au dialogue social. Les scrutins des prochains jours s'annoncent ainsi comme une étape majeure pour que la voix des travailleurs indépendants continue d'être entendue, objectif que devrait favoriser une participation électorale significative ». www.arpe.gouv.fr

Pour Michel Yahiel,

président de l'ARPE

Contacts presse

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter: Les chiffres clés de l'enquête en infographie Les résultats complets de l'enquête

Le dossier de presse de l'ARPE

Victor Fix: vfix@lebureaudecom.fr - 06 03 22 89 45 Julie Chaouat: jchaouat@lebureaudecom.fr - 06 84 38 12 21

pour les personnes interrogées d'y répondre en anglais ou en français.

Service presse ARPE: arpe-presse@arpe.gouv.fr - 06 98 94 91 33 1. L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), créée le 21 avril 2021, est un établissement public administratif de l'État chargé de mettre en place, réguler et faire vivre le dialogue social entre les plateformes de mise en relation et les travailleurs indépendants qui leur sont liés par un contrat commercial.

2. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon issu d'un fichier de 122 371 professionnels travaillant sur les plateformes et fourni par l'ARPE. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 26 mars au 12 avril 2024 avec la possibilité